

LA NON-DISCRIMINATION DANS L'ACCES AU LOGEMENT

 DURÉE
2h

 PUBLIC

-Professionnel de l'immobilier.
-Agent immobilier.
-Négociateur immobilier.
-Mandataire immobilier.
-Toute personne amenée à prospecter.

 PRÉREQUIS

Aucun

 INTERVENANT

Michel Copin

 TARIFS

84€ TTC

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Nos formations seront composés de cours, d'exercices et de cas pratique.

EN PRESENTIEL

Objectifs de la formation

Eviter la discrimination à l'accès logement, discrimination opérée directement par le bailleur ou par l'intermédiaire de l'agent immobilier - prévenir ses clients face à des prescriptions discriminatoires (formation obligatoire instituée par le décret du 14 octobre 2020 pour tout renouvellement de la carte professionnelle à compter du 1er janvier 2021)

Contenu de la formation

- **La discrimination dans l'accès au logement**
- **Définition et notions associées**

La discrimination au sens juridique - Les sanctions encourues

- **Le cadre légal**

Le code pénal L'article 1 de la loi du 6 juillet 1989 - Le décret du 28 août 2015 consacré à la déontologie des professionnels de l'immobilier

- **Développer des outils et de bonnes pratiques**

Définir les conditions de la location dans le respect de la loi (logement décent...) - Déterminer les garanties (caution) et les justificatifs conformément à la loi - Prévenir efficacement les discriminations en présence d'une pluralité d'acteurs (assureur, bailleur, copropriétaire...) - Rédiger et publier l'annonce sans discriminer L'égalité de traitement des clients et des dossiers à toutes les étapes - Sélectionner le locataire sans discriminer - Prendre conscience de ses propres stéréotypes

LA NON-DISCRIMINATION DANS L'ACCES AU LOGEMENT

- **Responsabilité et cas concrets**

Les pratiques discriminatoires - Le rôle du défenseur des droits - Étude des jurisprudences engageant la responsabilité des professionnels - Se questionner sur ses pratiques professionnelles et le cas échéant, les modifier

Modalités de la formation

Exercices pratiques

Quiz

Evaluation finale

LA NON-DISCRIMINATION DANS L'ACCES AU LOGEMENT

Financement

CPF, Pôle emploi ou encore OPCO, aujourd'hui il existe des solutions de prise en charge quelque soit votre statut ! Notre équipe vous guide vers la bonne solution et vous accompagne dans les démarches administratives

Évaluation des résultats et modalités de suivi de l'action de la formation.

Vous aurez un questionnaire d'évaluation au début de la formation.

Vous aurez un quizz pour evaluer vos connaissances en fin de cours

Où nous trouver ?

Retrouvez nous au 154 rue du 8 mai 1945, 59650 Villeneuve d'Ascq. Nous sommes situés a 3 minutes de l'arrêt de bus 8 mai 1945 sur la ligne 34. Nous avons un parking accessible pour tous.

Accessibilité Handicap



Nous sommes à votre écoute pour toute demande spécifique. Vous pouvez contacter notre référent handicap Jérôme Rheims 06 69 70 81 71.

Modalités d'Accès

Nous vous contacterons dans les 48h suivant votre demande pour vous inscrire Jérôme Rheims 06 69 70 81 71